

*École élémentaire de Fauverney
Place de la Mairie
21110 Fauverney
03.80.39.00.31*

*À Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale
Monsieur le Maire de Fauverney
La commission scolaire
Aux Parents d'élèves élus
Aux Enseignants*

CR du CONSEIL D'ÉCOLE du 11 juin 2024

Présents : M Bigeard, Mme Lambert, M Bonin, M Cornemillot, pour la commune
Mmes Guilemain, El Janati, Chollet, Chateaux, M Gautherot
Mmes Van Bergen, Degrange, Ms Mangin, Bretenstein et M Roy, enseignants

Excusé(e)s:
M Bourgeat , parent d'élèves élu

➤ Bilan de la coopérative scolaire

Monsieur Roy présente le bilan de la coopérative scolaire.

Le bilan de la coopérative fait apparaître le résultat financier de plusieurs actions déjà menées au cours de l'année :

Vente des photos de classe : 530€ de bénéfice, (déduction faite des pochettes en nombre suffisant pour l'année prochaine).

Projet Noël (sapins) : 440€ de bénéfice.

Des dépenses ont été effectuées pour divers projets notamment pour le goûter de Noël, décoration du sapins, opérations crêpes et galettes des rois, sortie cinéma pour les élémentaires (gratuité du bus pour compenser l'oubli du début d'année), etc...

On peut également évoquer les résultats suivants même si les opérations ne sont pas totalement entrées en comptabilité :

L'opération cagettes du potager a encore rencontré un beau succès. Le solde de l'opération dépasse les 900€. L'équipe enseignante souligne l'investissement de madame et monsieur Guilemain qui contribue grandement au succès de cette opération. La vente de plantes supplémentaires a permis d'arrondir le bénéfice (environ 200€).

L'opération dessin d'école a rencontré également un beau succès avec un bénéfice de 502€.

Les sorties de fin d'année ainsi que le projet Yoga seront entièrement financés par la commune, avec une subvention de 4000€ déjà versée sur le compte de la coopérative scolaire. Monsieur Roy renouvelle ses remerciements à monsieur Bigeard et à ses conseillers.

Les bénéfices de ces actions seront réinvestis pour les enfants de l'école, notamment dans du matériel, des actions et sorties pédagogiques pour les 3 cycles. Par exemple cette année, les sorties cinéma, le spectacle Arts Dada, du renouvellement en fournitures d'arts visuels, EPS...

D'autre part, pour l'équipement de la cour, l'achat de paniers de basket, de vélos/draisiennes est à l'étude(cf devis), ainsi qu'un projet de classe voile pour les CM.

Les justificatifs des factures et des différents dépôts d'argent sont à la disposition des membres du conseil.

➤ **Effectifs rentrée 2024**

Pour la rentrée 2024, les effectifs sont les suivants:

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
11	11	10	13	12	10	10	9

Soit un total de 85 enfants

Le conseil ayant lieu mi-juin, des inscriptions sont encore possibles d'ici la fin de l'année scolaire, voire lors de la rentrée de septembre. La répartition des classes pour la rentrée 2024-2025 devrait être :

PS/MS – GS/CP – CE1/CE2 – CM1/CM2

Cette répartition est susceptible de changer en fonction d'éventuelles inscriptions d'ici la rentrée de septembre. Pour rappel, un effectif de 24 élèves maximum est autorisé, au niveau académique, en GS/CP/CE1.

➤ **APC**

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) font partie des obligations de service des professeurs qui les organisent et les mettent en œuvre dans toutes les écoles. Les APC se déroulent tous les mardis soirs de 16h30 à 17h30. Elles sont basées, cette année, sur l'ensemble des compétences attendues en français et mathématiques. Pour la période allant jusqu'à fin juin, 7 élèves en bénéficient.

➤ **Aide aux devoirs**

Dans la continuité du 2^{ème} trimestre, Monsieur Mangin et Monsieur Roy assurent l'aide aux devoirs. Pour le CM, le lundi de 16h30 à 17h25, jusqu'au 17 juin 2024
Pour les CE, CP, le jeudi de 16h30 à 17h25, jusqu'au 20 juin 2024.

➤ **Stage RAN**

Les stages RAN d'été (remise à niveau) se dérouleront du 08 au 11 juillet, de 8h45 à 11h45 encadré par monsieur Roy et du 26 au 29/08 de 8h45 à 11h45, encadré par Madame Rollet. Ces stages, sous réserve de suffisamment d'inscriptions (minimum 5 par enseignant) accueilleront des enfants du CP au CM2.

➤ **Projets pédagogiques**

Permis internet et permis piéton

Les gendarmes sont venus à l'école pour une sensibilisation aux risques liés à l'utilisation d'internet pour les CM2-CM1 et aux risques liés à la circulation à pieds pour les CE2. Chaque enfant a reçu un « permis » et un livret reprenant les thèmes abordés. Dans celui concernant internet, il y a également une partie pour les parents qui regroupe des conseils précieux.

Sécurité routière

Intervention annulée cette année en raison de la mobilisation importante des forces de l'ordre pour les JO. La subvention versée par la commune sera utilisée pour l'année scolaire à venir.

Projet cagettes du potager : les élèves de CP à CM2 ont été associés à ce projet. Ils se sont tous rendus au GAEC Bourgne plantes pour effectuer les semis.

Projet Yoga : Depuis plusieurs séances maintenant, le vendredi après-midi, 1h pour les CP-CE2 et 1h pour les CM1-CM2, Monsieur Bonino, professeur d'Hatha Yoga anime des séances de Yoga adaptées aux enfants. Ces derniers se montrent très participatifs et s'appliquent à reproduire les postures du chat, du chien, à mieux respirer et à écouter leur corps. Ces séances se termineront le 5 juillet.

Savoir Rouler à vélo :

Monsieur Roy renouvelle son partenariat avec la fédération française de cyclotourisme qui propose son expertise pour la mise en place de cette action. Les CM1/CM2 commenceront les séances le mardi 11 juin jusqu'au mardi 2 juillet. Ils aborderont les blocs 1 et 2 du socle commun, le savoir pédaler et le savoir circuler. Monsieur Chaudron, moniteur fédéral, encadrera ces séances avec l'enseignant de la classe. Il faut toutefois que chaque enfant apporte son vélo et son casque.

Rencontre athlétisme maternelle : le lundi 24 juin (matin de 9h à 12h).

Les élèves de maternelle des classes de Magny (TPS, PS MS), d'Izier (TPS PS MS) et de Fauverney se rencontreront autour d'ateliers d'athlétisme. Les 6 ateliers seront encadrés par les CM1-CM2.

➤ **Sorties scolaires**

maternelle/CE1 : Dino-Zoo

La sortie s'est déroulée le 28 mai : Chasse aux dinosaures pour chaque niveau avec pour objectif de retrouver les « dinos » étudiés en classe, atelier moulage pour les PS, MS et GS et atelier excavation pour les CE1.

CP-CE2 et CM : Parc évasion de Curley, le 4 juin. Les enfants ont pratiqué diverses activités dont l'accrobranche, le tir à l'arc, bigfoot, chasse au trésor et le laser tag dans un joli cadre situé dans les hautes côtes de Nuits st Georges.

Visite du collège : les CM se rendront, le 20 juin, au collège Roland Dorgelès de Longvic pour une journée durant laquelle ils pourront découvrir les locaux, le fonctionnement de la restauration, le CDI et participer également à une rencontre de tchoukball. La visite du collège se fera en compagnie d'élèves de 6ème et en anglais (pour une immersion totale). Le transport sera partagé avec l'école de Neuilly. Le repas sera pris en charge par la coopérative scolaire.

Sortie Auditorium : les CM se rendront, le 21 juin, à l'auditorium de Dijon pour assister à une répétition générale de « Marimba Rhapsody », notamment de Adélaïde Ferrière, Soliste Marimba. Une animatrice de l'auditorium de Dijon est intervenue en classe en amont de cette sortie.

➤ **Aménagement des écoles**

Équipements :

- renouvellement de 2 ordinateurs pour piloter les TBI
 - réglage des portes qui fermaient mal
 - Installation des bloc-porte extérieurs
 - travaux pour les fuites dans couloir maternelle
 - installation nouvelle alarme
 - entretien des espaces verts des cours d'école

Points d'aménagement à prévoir :

Reprise des points évoqués lors du précédent conseil d'école :

- Panneau extérieur regroupement → on attend...
- Rideaux-tendeurs : problèmes de décrochages lorsqu'il y a du vent, les enfants peuvent également se faire mal avec les tendeurs, solution(s) à envisager

➤ **Questions parents d'élèves élus**

« *Quelles classes pour l'année prochaine, peut-on reprendre un modèle « classique » GS/CP et CE1/CE2* »
Les effectifs étant cette année, inférieurs à 24, les GS-CP représentent un groupe de 23 enfants et seront donc à nouveau dans la même classe.

« Faire une meilleure répartition des classes ou travailler intelligemment et faire des efforts sur les sorties scolaires pour que la répartition maternelle/élémentaire soit mise en place pour ne faire aucun malheureux parmi les élémentaires. »

Pour rappel, et en accord avec notre IEN, la répartition était, cette année, la plus appropriée pour assurer des conditions d'apprentissage propices à la réussite de chaque élève. Les effectifs 2023-2024 auraient été de 25 élèves pour la classe GS/CP. A titre informatif, la classe des GS/CE1 a augmenté de 2 élèves en janvier. Nous espérons que les effectifs des GS/CP déjà de 23 pour 2024-2025 n'augmenteront pas de la sorte.

Nous sommes surpris de la remarque au sujet de la répartition des classes que nous avons pris soin d'expliquer lors d'une réunion l'an passé et sous couvert de notre conseillère pédagogique. Que faut-il entendre par « travailler plus intelligemment » ? Les enseignants se sont concertés et ont travaillé tout au long de l'année afin de permettre aux CE1 et aux CE2 d'avoir des temps d'apprentissages communs (anglais, EPS) ou projets mutuels. D'autre part, les CE1 avaient, cette année, la possibilité de se rendre dans la cour « des grands » lors des récréations, ce qu'ils n'ont pas fait systématiquement bien au contraire.

Concernant les « efforts sur les sorties scolaires », nous rappelons que les CE1 sont allés à la piscine avec les élémentaires et également au cinéma pour le film Léo. Ils se sont également rendus aux serres de Crimolois avec les CP/CE2 pour le projet « cagettes du potager ». Pour le spectacle Art Dada, les classes de GS/CE1 et CP/CE2 étaient également réunies sur un projet commun.

Concernant la sortie Dino Zoo, celle-ci s'inscrivait dans un travail en amont sur les dinosaures, les fossiles et les paléontologues. Les CE1 étaient avec leur maîtresse tout au long de cette sortie, sans les maternelles, et ont eu des activités proposées en lien avec leur niveau, comme l'activité « excavation ». Cette sortie était également un moment de partage qu'enseignant et enfants aiment vivre avec leur classe pour clôturer une année passée ensemble. Les CE1 étaient très contents de cette sortie.

Enfin, au vu des effectifs des CE1, il n'aurait pas été possible d'inclure les CE1 en sortie scolaire avec la classe des CP/CE2 et CM car il aurait fallu 2 bus pour se rendre à Curley. D'autre part, le taux d'encadrement sur site aurait dû être plus important, ce qui n'était pas possible.

« La répartition CE1/GS et CP/CE2 est une catastrophe sociale pour les CE1-CE2 »

Les enseignantes n'ont pas senti de mal être chez leurs élèves. Nous rappelons que les CE1 et CE2 étaient réunis lors des récréations. Au sein de la classe, chaque élève est resté centré sur l'enseignement. La question des interactions sociales ne relève pas des apprentissages en classe. Les enseignantes n'ont pas noté de problème de concentration lié spécifiquement à cette répartition.

« Très mauvais ressenti des CE1 » et « le partage des classes doit être repensé »

Les CE1 ne se sont jamais plaints de la répartition des classes et la maîtresse est restée vigilante à leur bien être. Ils ont apprécié la sortie à Dino-Zoo et notamment l'activité excavation. (Pour rappel, Dino Zoo est un parc adapté aux CM). Il est dommage que ce point n'ait pas été directement évoqué avec la maîtresse et/ou d'attendre le 3ème conseil d'école.

Nous précisons au sujet de l'« organisation à revoir et efforts à faire l'année prochaine » que :

- 1 – les décisions pédagogiques sont du ressort de l'équipe pédagogique, elles sont mûrement réfléchies.
- 2 – les sorties scolaires ne sont pas une obligation pour les enseignants.

« Peut-on faire un rendez-vous parents/professeur de façon automatique dans l'année pour faire le point ? »

Les enseignants sont toujours disponibles pour inviter les parents afin de faire le point sur le parcours scolaire de leur enfant ou pour répondre à leur souhait de rendez-vous. Les modalités de ces derniers ont été expliquées lors des réunions de rentrée par chaque enseignant. Aucun refus de rendez-vous n'a été formulé par les enseignants.

« Organisation de la fête de l'école »

Un nouveau format a été proposé et validé lors du dernier conseil d'école pour répondre à la disponibilité des plus jeunes enfants qui seront plus à même de présenter leur travail (danse et chant) à 9h30 plutôt qu'à 19h30/20h.

Il est évident que cette fête est ouverte, comme les années précédentes, à toute personne du village et que nous serons heureux de recevoir les familles élargies de nos élèves (grands parents, oncles et tantes, etc.) Une information sur panneau pocket sera faite par la mairie.

Les remarques au sujet du samedi matin ne sont pas le reflet de tous les avis puisque certains parents ont fait part de leur intérêt pour cette nouvelle organisation. Enfin, il nous semble important d'attendre le déroulement de cette nouvelle organisation avant d'en tirer des conclusions hâtives.

Enfin, comme nous l'avons fait remarquer au sujet des sorties scolaires, il n'y a aucune obligation pour les enseignants à organiser une fête de fin d'année. De même, le passage de la fête de l'école du samedi-après midi au vendredi soir avait soulevé les mêmes interrogations, pour au final convenir.

« Pour les sorties scolaires, voir pour changer un peu les parents, un meilleur roulement des parents malgré un tirage au sort... »

Les parents accompagnateurs sont tirés au sort quand, pour une classe, ils sont trop nombreux par rapport au taux d'encadrement. On ne peut pas faire plus juste. Il est vraiment dommage, qu'au fil des années et de toutes les sorties proposées il ne ressorte que ce faux problème des parents accompagnateurs. Nous aimerions davantage avoir des retours sur le ressenti des enfants, le plaisir de passer une journée hors de l'école, etc.

Là encore, pour rappel, il n'y a aucune obligation pour les enseignants d'organiser une sortie scolaire de fin d'année (ou même durant l'année scolaire).

« Prévention des poux, maladies etc.. : demander aux parents d'être citoyen et de communiquer ces informations afin que les autres parents puissent être informés et vigilants. »

Dès que nous sommes prévenus, un mail d'information est envoyé à l'ensemble des parents comme pour les poux, la coqueluche (récemment) ou autre maladie virale. Bien entendu, nous sommes dépendant de l'information donnée par les parents et essayons d'être le plus réactif possible en prenant l'attache, si besoin, des services sanitaires de l'Académie.

« Prise de médicaments durant le temps scolaires ».

Une ordonnance médicale du médecin traitant doit être exigée pour un traitement à prendre pendant le temps de présence de l'enfant à l'école. Chaque fois que possible, on privilégiera la prescription qui évite la prise médicamenteuse sur le temps scolaire par un dialogue constructif entre la famille et le praticien. Toutefois, la prise ponctuelle d'antibiotiques ou d'antipyrétiques n'est pas autorisée (si l'enfant a de la fièvre : il reste à la maison).

A titre exceptionnel, l'enseignant peut (mais n'est pas obligé) aider l'enfant à prendre son traitement sous deux conditions:

1- Avoir l'ordonnance de la prescription

2- Avoir une autorisation écrite des parents. (document à disposition auprès des enseignants)

Seuls les médicaments sous forme orale, inhalée et auto-injectable peuvent être administrés aux conditions citées ci-dessus. Dans tous les cas les médicaments doivent être rangés hors de portée des enfants, dans l'armoire à pharmacie fermée à clef. L'aide à la prise de médicament n'est pas un acte médical mais un acte de la vie courante (Décret du 1er août 2000-DGS DAS du 4 juin 99).

L'enseignant peut être sollicité pour *faire prendre des médicaments* prescrits par le médecin traitant (ordonnance et autorisation parentale). Rappelons tout d'abord que l'administration de médicaments est réservée aux personnels soignants (articles L111-1 et L 4311-1 du code de santé publique).

Le fait de se substituer à ces professionnels est sanctionné par l'article L 4161-1 du CSP au titre de l'exercice illégal de la médecine.

Cependant, la circulaire DGS/DAS 99-320 introduit une nuance d'importance. A savoir la notion **d'aide à la prise de médicaments** qui n'est pas visée par l'article L 4161-1 du CSP.

Cette aide peut être assurée par un enseignant ou un personnel de l'école s'il y a prescription médicale et que la prise du médicament ne présente pas de difficulté particulière ni d'apprentissage spécifique.

Concrètement, **c'est à l'élève d'assurer lui-même la prise du médicament s'il en est capable, ce qui exclut les maternelles**, le rôle de l'enseignant, en conformité avec la prescription médicale, étant de lui rappeler l'heure de cette prise, de lui apporter son traitement conservé hors de portée des enfants, de lui fournir, si besoin, un gobelet d'eau... C'est ainsi qu'il faut entendre le passage *« l'enseignant peut être sollicité pour faire prendre des médicaments prescrits par le médecin traitant »*.

« Le sujet de la vitesse devant l'école » est à nouveau évoqué. Nous faisons appel au civisme et à la responsabilité de tous pour assurer la protection des piétons aux abords du complexe scolaire.

Pour clore les questions des parents d'élèves et au vu des remarques plus qu'incisives et peu respectueuses, les enseignants souhaitent revoir le format numérique de consultation « anonyme ». Des discussions claires, ouvertes et posées sont plus constructives que des messages déversés comme sur les réseaux sociaux. Les remarques et/ou questions anonymes ne seront plus mises à l'ordre du jour du conseil d'école.

Monsieur Roy rappelle aux parents d'élèves élus pour l'année scolaire 2023-2024 qu'ils seront sollicités pour le bureau de vote des élections de parents d'élèves en octobre 2024.

Le président du Conseil d'école

Représentant des parents d'élèves élus